



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/10/2025
Reçu en préfecture le 22/10/2025
Publié le 23/10/2025
ID : 057-245700695-20251015-B20251014_04_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, MMES Rachel ZIROVNIK, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission Manon TURPIN, service communication.



4. Objet : Marché n° 2520BGAN – Travaux pour le remplacement du busage sous la rue des Vergers – Commune de Beyren-lès-Sierck – Gandren – Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise EUROVIA à 57190 FLORANGE

Vu les articles L. 2194-1, R. 2194-8 et R. 2194-9 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 de régularisation au marché, notifié le 8 juillet 2025, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise EUROVIA à 57190 FLORANGE, concernant les travaux pour le remplacement du busage sous la rue des Vergers – Commune de Beyren-lès-Sierck – hameau de Gandren.

L'avenant n° 1 de régularisation a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires, d'augmenter le montant du marché et de prolonger sa durée.

Les motifs de cet avenant sont les suivants : une réalisation de sondages est devenue nécessaire à l'exécution des travaux prévus au marché. Il s'agit d'identifier la localisation et la profondeur des réseaux existants sur le cheminement du busage qui sera remplacé. Cette mission vient compléter l'article 2 « Préparation de Chantier, Prescriptions Techniques Générales » du cahier des clauses techniques particulières.

Le délai d'exécution du marché, initialement fixé à 5 semaines à compter de la notification, est prolongé jusqu'au 30 novembre 2025, afin de tenir compte des prestations supplémentaires citées ci-dessus.

Le montant du marché initial, après avenant n° 1 de régularisation est porté de 114 950,00 € H.T (Cent quatorze mille neuf cent cinquante euros) à 122 850,00 € H.T. (Cent vingt-deux mille huit cent cinquante euros), soit une augmentation de 7 900,00 € H.T., soit + 6,87 %.

Le marché est modifié conformément à l'article L. 2194-1, R. 2194-8 et R. 2194-9 du Code de la Commande Publique, la modification étant de faible montant.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 de régularisation au marché n° 2520BGAN, passé en procédure adaptée ouverte avec l'entreprise EUROVIA à 57190 FLORANGE, d'un montant de 7 900,00 € H.T., soit une augmentation de 6,87 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

